Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 722

Artikel: Calomnie : Alain Borner s'enfonce

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016856

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CALOMNIE

Alain Borner s'enfonce

Optimistes que nous étions, il y a quinze jours, en observant le changement de ton du conseiller d'Etat genevois Alain Borner, à propos des affaires immobilières qui secouent la république du bout du lac et le Département de l'économie publique (DP 720)!

Pressé de toutes parts, le magistrat radical n'a pas su résister à la tentation de la diversion. Les socialistes font assaut de questions gênantes et de critiques? Bon élève de Jean Ziegler, il retourne le fusil. A «La Suisse», son journal préféré — et qui le lui rend bien — il annonce fièrement (9.3.1984): un avocat socialiste est venu me voir pour demander une dérogation — villa sur un terrain de plus de mille mètres carrés — en faveur d'un de ses clients. Voyez les socialistes qui persiflent côté cour et qui magouillent côté jardin!

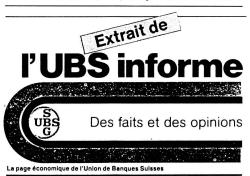
De choses l'une: ou le journaliste de «La Suisse» qui a recueilli les confidences de M. Borner n'a rien compris aux propos de son interlocuteur, ou il l'a bien compris et fidèlement rapporté (en caractères gras, s'il vous plaît!), et c'est M. Borner qui est un menteur (lorsqu'il parle de demande de dérogation), avec intention de nuire: en langage pénal, on appelle ça calomnie.

Le directeur de la Banque islamique à Genève, détenteur d'un permis de séjour, demande à Alain Borner s'il peut acquérir une villa pour y habiter. Question superflue, puisque l'intéressé, au sens de la loi Furgler, a le droit de faire cette acquisition. Seul problème, la surface, en principe limitée à 1000 m², mais qui peut varier en fonction de la «qualité» de l'acquéreur. Voyez un homme de loi! Me Bernard Ziegler, avocat et député socialiste, est contacté par le PDG. Il s'informe auprès du Département de l'économie publique pour connaître la surface que son client peut acquérir. Suite à

l'information donnée, aucune demande d'autorisation ou de dérogation n'est déposée.

A Genève, s'informer pour pouvoir respecter la loi, c'est s'exposer à l'accusation de magouille. En revanche, monter des coups aussi fumants que 21 Quai du Mont-Blanc, le World Trade Center, et maintenant les Tulipiers, c'est payant, par la grâce de la myopie de M. Borner.

A Genève, le secret de fonction interdit à un conseiller d'Etat de renseigner les députés sur le prix d'une transaction immobilière. Ce même secret de fonction permet à un conseiller d'Etat de faire état, devant la presse, d'entretiens avec des administrés. Dans la république du bout du lac, l'incohérence est reine et Alain Borner, son plus fidèle serviteur.



Bienfaitrice de l'humanité

Sous le titre «L'UBS informe», cette grande banque suisse s'offre depuis plusieurs années une page publicitaire périodique dans plus de quarante journaux suisses. Une réaction à l'initiative socialiste pour un contrôle des activités bancaires, réaction d'une telle ampleur qu'on doit bien admettre que les socialistes ont visé juste. Un déploiement de moyens qui laisse rêveur face aux possibilités res-

treintes des partis politiques, par exemple, de se faire entendre. Une disproportion encore accentuée par le fait que les banques peuvent impunément critiquer une initiative populaire, à la télévision, alors que les partis politiques sont, eux, interdits d'antenne dans le cadre des spots publicitaires: le Département des transports, des communications et de l'énergie en a décidé ainsi.

Dans les pages de l'UBS, inutile de chercher une information originale ou critique! Il s'agit de publicité, donc d'un plaidoyer «pro domo». Les banques sont utiles, honnêtes, ne cherchent que le bien commun et ceux qui les critiquent sont des ignorants ou des mal intentionnés.

Dans la dernière en date de ses pages publicitaires, l'UBS affirme: «L'activité des banques n'est pas toujours reconnue et appréciée, mais également critiquée. Cette critique s'exprime en outre par des revendications politiques. Certains vont même jusqu'à proposer des mesures qui changeraient notre système économique et politique. L'UBS répond à ce défi politique par une information ouverte»... «Nous voulons ainsi contribuer à faire mieux comprendre les problèmes techniques et politiques des banques.»

Dans la même page, la présentation de Casaplan, un programme d'épargne-logement à taux d'intérêt privilégié, avec garantie d'hypothèque ultérieure et là aussi à des conditions avantageuses (l'illustration, en quelque sorte, du rôle positif des banques, ici dans le domaine du logement).

Voilà pour le discours. Les faits, eux, ne collent pas toujours à l'image d'Epinal projetée par les publicitaires de l'UBS. Voyez l'affaire des Tulipiers, connue du public genevois depuis sa dénonciation au procureur général par le parti socialiste. Moins connu, et même pudiquement tu, le rôle central joué par l'UBS dans cette affaire.